

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2026-018

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

••••

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, **Maire**.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Sonia CHOUZENOUX, Christophe DELMAS, Sandrine GALOPIN, Bernard CHARBONNEL, Chantal BREUIL, Jean FRANCOIS, Cécile LOURADOUR, Jean-Baptiste BOSREDON, Marie-Aurore LACOTTE, Romain TREILLE, Marine LAPEYRE, Eric BOLIN, Céline AUMONT, Guy REYNIER, Agnès RAYMOND, Jérôme HEREIL, Michel OLIVIER et Gwenaëlle DUMAS.

Membres	19	Présents	19	Représentés	0
----------------	-----------	-----------------	-----------	--------------------	----------

Madame Marine LAPEYRE été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 mars 2026.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste est présentée. Il est constaté que sa composition est conforme aux exigences de la loi ; il est procédé au vote au scrutin secret.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **19**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **2**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **17**

Majorité absolue : **9**

Ont obtenu :

- Liste conduite par Bernard CONTINSOUZAS « Toujours ensemble pour Saint-Viance » : **17** voix.



La liste conduite par Bernard CONTINSOUZAS « Toujours ensemble pour Saint-Viance », ayant recueilli la majorité absolue des voix, ont été élus adjoints au Maire :

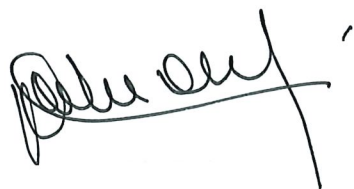
1. Christophe DELMAS
2. Sonia CHOUZENOUX
3. Bernard CHARBONNEL
4. Sandrine GALOPIN
5. Jean FRANCOIS

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**



**Le secrétaire,
Marine LAPEYRE**

